

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail

NOR : MTRR1930027A

La ministre du travail,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail;

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes émis le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs du travail est déterminée comme suit :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

Mme Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels de la DRH.

M. Pierre DU CHATELLE-RÉSIE, chargé de mission au bureau du pilotage du système d'inspection du travail de la direction générale du travail.

M. Pascal DULAURIER, adjoint au chef du département de l'action territoriale de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

M. Arnaud PLANEILLE, responsable du service des ressources humaines au secrétariat général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

Suppléants

M. Yvon BRUN, sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels de la DRH.

Mme Éliane GALLERI, adjointe à la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels de la DRH.

M. Pascal BARANSKI, chargé de mission au bureau du pilotage du système d'inspection du travail de la direction générale du travail.

Mme Anne-Emmanuelle GANGBO, chargée de mission au département de l'action territoriale de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Mme Sylvie NICOLAS, responsable de l'unité GAPEEC au service des ressources humaines du secrétariat général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France.

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

| TITULAIRES | SUPLÉANTS | LISTES |
|----------------------|--|---------------|
| | <i>Contrôleur du travail hors classe</i> | |
| Gilles ICHÉ | Corinne GUBIAN | CGT |
| Jeannine SCHEERS | Jean-Pierre FERRY | SUD/TAS |
| Karine PITAULT | Brigitte VIGNAL | UNSA/ITEFA |
| | <i>Contrôleur du travail de classe normale</i> | |
| Louise FASSO-MONALDI | Christian BROCHARD | CGT |
| Olivier MESNIL | Ratiba TAYARI | FO |

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des carrières, des parcours,
et de la rémunération des personnels,*
YVON BRUN